



Ces contributions au grand débat national, sont le fruit d'une consultation des membres du groupe **Esprit Laïque sur Facebook**.

Ces propositions sont portées par l'association Esprit Laïque qui a synthétisé les propositions.

25 revendications pour une meilleure application de la loi de 1905.

- 1)** Renforcer les lois concernant le prosélytisme : manifestations religieuses dans les rues et autres prières de rue autorisées uniquement aux associations culturelles ayant signé une charte républicaine et laïque imposant l'article 26 dans l'espace public. (Pas de politique, pas d'appel à la haine) Soumettre le subventionnement de toutes structures associatives à contrat laïque et républicain.
- 2)** Appliquer strictement la loi concernant la neutralité dans tous les secteurs en rapport avec l'éducation, l'enfance, l'hôpital, les institutions de l'état, et de l'éducation nationale...
- 3)** 36 H d'enseignement obligatoire de l'esprit et de la loi de 1905 pour tous. Créant un parcours laïque des citoyens par le biais de la formation professionnelle.
- 4)** Renforcer les lois sur les dérives sectaires en créant un audit par la police des cultes des associations loi 1901/ culturelle et loi 1905 culturelle.
- 5)** Engager une consultation nationale afin de déterminer la nécessité d'inscrire au rang des sectes les courants fondamentalistes des 3 religions monothéistes.
- 6)** Engager une réflexion sur certaines associations ou partis comme CCIF, Lallab, Coexister, Civitas pour les mettre en conformité républicaine pour justifier des subventions publiques
- 7)** Se doter d'une législation permettant de ne pas appliquer les lois ou directives anti- « french secularism » élaborées au niveau européen et ainsi privilégier la liberté de conscience. Inscription de la liberté de conscience dans la constitution pour un souverainisme des consciences.
- 8)** Interdire l'abattage rituel sans étourdissement et dans un contrôle strict de l'hygiène par un organisme d'état " laïque"
- 9)** engager une discussion nationale philosophique afin de trancher la question du voile dans les universités et les grandes écoles.
- 10)** Ne permettre qu'à des associations ou organismes labellisés laïques d'intervenir en milieu scolaire pour parler de laïcité. Appliquer la loi 2004 sur le voile à l'école pour les mineurs et les intervenants scolaires. Interdire le port de tout signe idéologico-religieux lors des interventions en

milieu scolaire et les sorties scolaires. Réintroduire les associations culturelles comme faisant partie des lobbies.

11) Légiférer et contrôler les pratiques culturelles (excision, baptême orthodoxe, jeun des mineurs...)

12) Interdire les théories raciales développées par des groupuscules comme les indigènes de la république dans les universités. Ne plus financer les chaires de sociologie développant ces thèses. Interdire le Parti Indigène de la République et tous les groupuscules racistes et racialisés avec condamnations pécuniaires des associations et dirigeants

13) Pénaliser toute intrusion dans les établissements scolaires de la propagande anti IVG (Civitas...)

14) Renforcer la plateforme des dérives et conseils aux professeurs témoins d'atteintes à la laïcité.

15) Pour les mineurs pas de voile dans l'espace commun ou de burkini en piscines publiques. Pas d'exemption d'éducation physique ou éducation sexuelle pour raisons religieuses.

16) Rediscuter la notion/nécessité de financement de l'enseignement privé sous contrat.

17) Aucune modification de la loi 1905 sans référendum préalable.

18) Interdire aux associations culturelles de gérer des propriétés immobilières afin d'éviter la location communautaire et la captation d'héritage.

19) Faire sauter la clause de conscience : Impossibilité pour les étudiants choisissant gynécologie de se déroger à la pratique des IVG, la seule clause de conscience admise serait celle de refuser cette spécialisation.

20) Renforcer les lois garantissant la neutralité par la création/application d'un règlement identique à tous les hôpitaux de France, comprenant la non exhibition de signes ostentatoires, respect des règles d'hygiène : pas de manches longues, de col roulé, de barbes, impossibilité de choisir le sexe du médecin et toutes autres réglementations à définir ultérieurement garantissant au personnel médical la possibilité d'exercer au mieux son métier.

21) Les comités d'éthiques ne doivent plus statuer sur la fin de vie en fonction de la religion de ceux qui la composent et doivent se baser sur la science plutôt que sur les convictions.

22) Supprimer l'observatoire de la laïcité et renforcer l'action de la police des cultes.

23) Renforcer pour les entreprises la possibilité d'interdire le prosélytisme que représente le port de signes ostentatoires de religion. Proposer un règlement commun aux entreprises. Exiger la neutralité de toutes structures et personnels, captant des subventions et étant financé par des deniers publics.

24) Interdire la présence ou la promotion de tout signe religieux ostentatoire dans le monde audiovisuel financé par la redevance publique et des discours communautaristes journalistiques dans les services publics de l'audiovisuel.

25) Evaluer la fin du concordat alsace Moselle et l'abandon du droit allemand.